

Problème de la sécheresse et de l'approvisionnement en eau

Enquête auprès des familles paysannes en mai/juin 2019

Éditeur :

Union suisse des paysans
Laurstrasse 10
5201 Brugg
Tél. : +41 (0)56 462 51 11
info@sbv-usp.ch
www.sbv-usp.ch

Auteurs :

Ramon Lienhard, Fabienne Thomas, Albert Meier

Sommaire

Problème de la sécheresse et de l'approvisionnement en eau	1
1. Situation initiale	3
2. Résultats par canton et taille d'exploitation	3
3. Degré d'affectation en général	4
3.1. Ménage	5
3.2. Production végétale	5
3.3. Elevage	6
4. Irrigation	6
4.1. L'irrigation est-elle possible et, dans l'affirmative, sur quelle surface ?	6
4.1.1. Infrastructure d'irrigation	7
4.2. Approvisionnement en eau	7
4.2.1. Pour le ménage	7
4.2.2. Pour l'irrigation	8
4.2.3. Pour l'élevage	8
4.3. Coût de l'irrigation	8
5. Infrastructure/Assurance	9
5.1. Infrastructure d'irrigation	9
5.2. Assurance	9
6. Régions d'estivage	10
6.1. UGBF	10
6.2. Ravitaillement en eau des exploitations d'estivage	11
7. Messages principaux et conclusions	11

1. Situation initiale

L'année 2018 s'est révélée extrêmement sèche dans de nombreuses régions de Suisse. La région orientale s'en est particulièrement ressentie, mais également d'autres parties de Plateau, de Suisse centrale et de Suisse romande. L'USP a effectué une enquête auprès des agricultrices et des agriculteurs pour se faire une idée de la situation et pouvoir s'armer pour les périodes de sécheresses à venir.

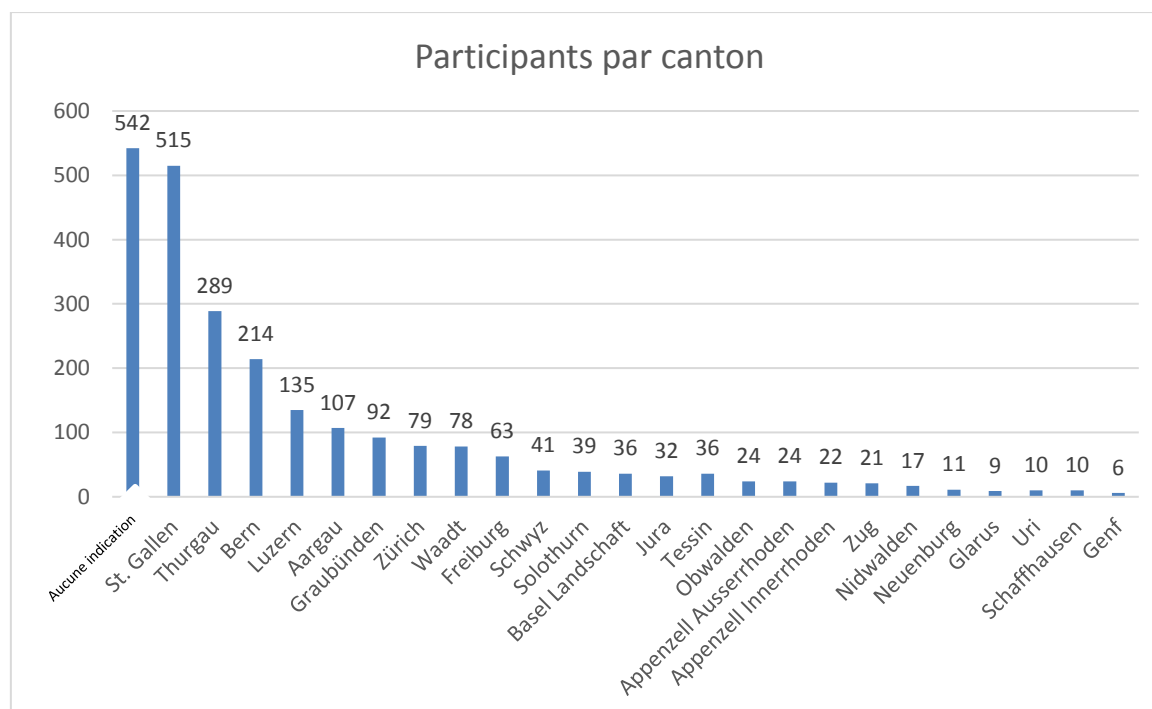
Deux enquêtes séparées ont été menées : l'une d'ordre général et l'autre, spécifique, pour les exploitations d'estivage. L'analyse des questions relatives à l'estivage commence au chapitre six. Les résultats de Suisse orientale sont particulièrement bien représentés. Cela pourrait s'expliquer par le fait que les cantons correspondants ont été tout spécialement affectés par la sécheresse l'année passée. Il se peut par ailleurs que les unions cantonales aient mieux relayé les questions. Une chose est claire toutefois : la sur-représentation de Suisse orientale provoque une distorsion des résultats dans le sens d'un « fort degré d'affectation ».

Au total, 2 507 personnes ont participé à l'enquête générale et 158 à l'enquête sur les exploitations d'estivage. Les analyses qui suivent ont trait à toute la Suisse. Le cas échéant, les différences entre la Suisse romande et la Suisse alémanique seront spécifiées.

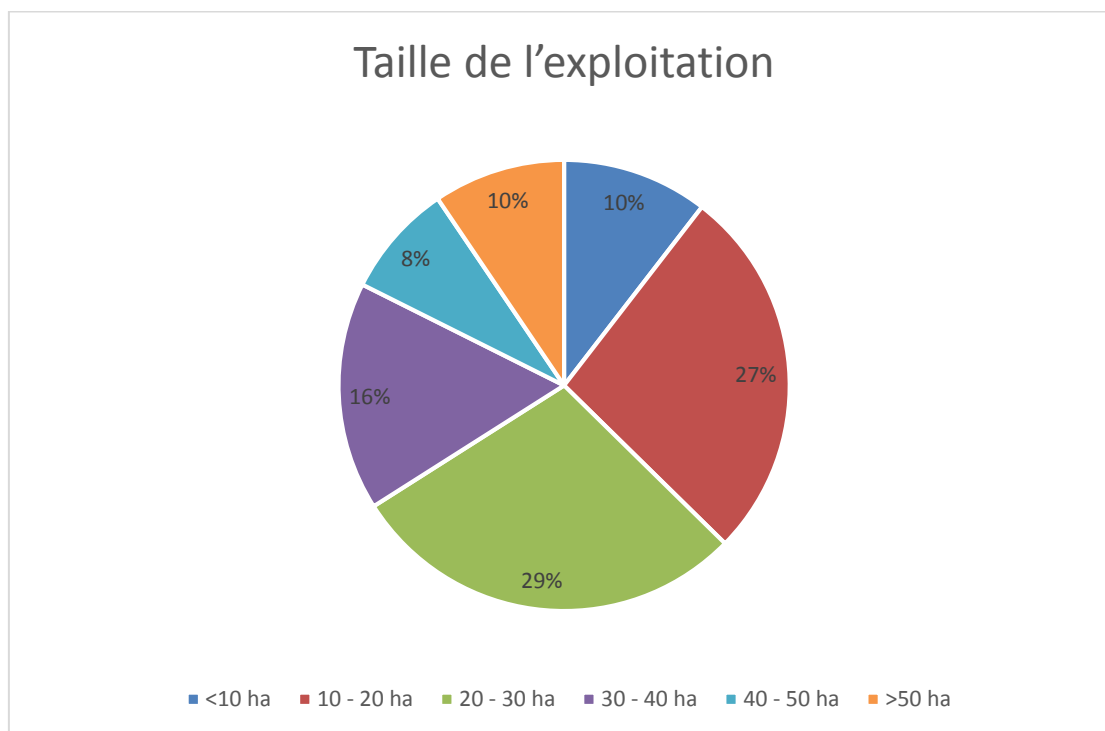
Bien que les résultats portent sur l'ensemble de la Suisse, leur pertinence doit se considérer comme limitée. D'une part en effet, les réponses ont été plus nombreuses dans deux cantons (Saint-Gall et Thurgovie) ; les réponses étaient moins nombreuses dans d'autres cantons. D'autre part, les chefs des exploitations le plus affectées avaient tendance à participer plus fréquemment, de sorte que les résultats mettent en évidence une affection quelque peu disproportionnée.

2. Résultats par canton et taille d'exploitation

Comme exposé dans la situation initiale, ce sont surtout des paysans du nord de la Suisse, de Suisse orientale et de Suisse centrale qui ont participé à l'enquête. En moyenne, ils ont été plus affectés par la sécheresse que les agriculteurs d'autres régions de Suisse.



Les indications sur la taille de l'exploitation reflètent la moyenne des exploitations agricoles : 72 % des exploitations disposent d'une surface allant de 10 à 40 hectares. Il convient de souligner qu'en Suisse romande près de 36 % des participants ont une exploitation d'une surface supérieure à 50 hectares.



3. Degré d'affectation en général

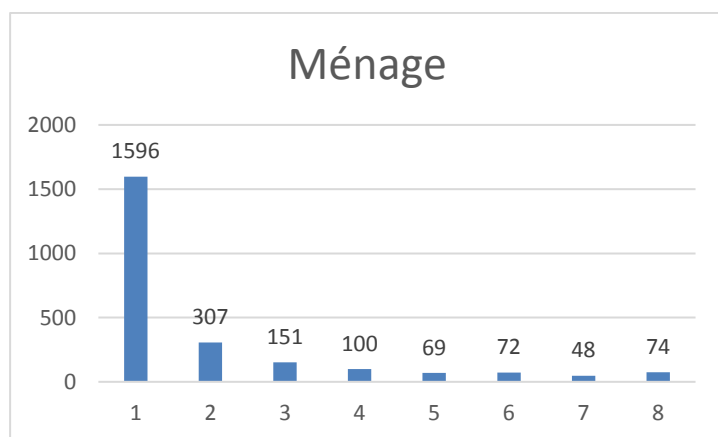
La première partie de l'enquête portait sur le degré d'affectation. La question était la suivante :

« À quel degré et où avez-vous été concerné(e) par la pénurie en eau ces dernières années ? »

Les participants devaient répondre en précisant de 1 à 10 (1 = pas du tout, 10 = extrêmement, très fortement). L'enquête a été subdivisée en plusieurs domaines : ménage, production végétale (différentes cultures) et élevage (eau d'abreuvement, nettoyage de l'étable, etc.).

3.1. Ménage

Pour le domaine « Ménage » 2 417 réponses ont été reçues. 34 % des exploitations indiquaient avoir été affectées par la sécheresse pour le ménage d'une manière ou d'une autre. A première vue, cette valeur est étonnamment élevée, car l'on attendrait plutôt une pénurie d'eau ménagère dans les exploitations d'altitude et pas dans les exploitations de plaine. La question de l'approvisionnement en eau (voir chap. 4.2) montre toutefois qu'environ 36 % des exploitations participantes n'utilisent pas d'eau des réseaux publics pour leur ménage, mais leur propre source en revanche. Il y a fort à supposer que des pénuries et des restrictions liées à cette source ont fait que plus d'un tiers des exploitations étaient également affectées par la sécheresse pour le ménage. Plus de 10 % de manière disproportionnellement élevée même.



3.2. Production végétale

La question relative à la production végétale concernait diverses cultures. Comme il y était prévisible, le degré d'affectation pour la sécheresse estivale varie selon la culture et la région. Les agriculteurs affectés ont uniquement répondu pour les cultures qu'ils pratiquent personnellement. Cela explique la participation différente selon la culture. Compte tenu des participations différentes, les constatations suivantes sont effectuées par catégories:

Les cultures suivantes étaient peu affectées ou de manière ponctuelle : colza, tournesols, légumineuses, fraises et vignes. Pour les fraises, la raison est la récolte d'une grande partie au début de l'été déjà, de sorte que la récolte n'a pas été affectée par la sécheresse qui a suivi. Le colza dispose d'un long système racinaire (racines pivotantes) au moyen desquelles les plantes vont chercher l'humidité en profondeur. La même chose vaut pour la vigne qui, de toute façon, comme le tournesol, sont des plantes qui apprécient la sécheresse.

Les producteurs de pommes de terre, de maïs, de betteraves sucrières et de céréales ont fait part d'un degré d'affectation supérieur. Ces cultures connaissent leur principale croissance végétative en été/en plein été et sont donc très vulnérables à la sécheresse. A cela s'ajoute que les pommes de terre, les betteraves sucrières et les céréales sont des plantes qui stoppent leur croissance à partir de températures supérieures à 28 degrés environ. Le maïs, plante aux racines traçantes, est également sensible à une sécheresse prolongée.

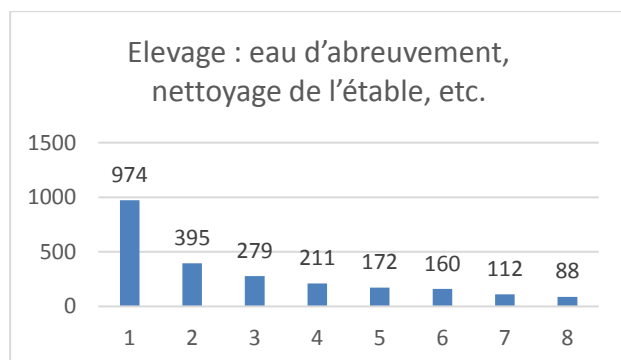
D'autre part, l'on peut constater, malgré le degré d'affectation, que la majorité des exploitations participantes n'avaient pas de problème d'approvisionnement en eau pour les pommes de terre et les légumes des champs, probablement parce que certaines exploitations spécialisées dans ces cultures disposent de bonnes installations techniques pour l'irrigation.

Les herbages étaient les plus touchés par la sécheresse estivale de l'année passée. Dans ce domaine, plus de la moitié des exploitations ont fait savoir que leurs surfaces étaient moyennement ou fortement affectées par la sécheresse. Cela s'explique probablement, entre autres, par le fait que l'installation d'un système d'irrigation ne vaut pas la peine en l'occurrence et que pratiquement aucune surface n'a été irriguée. La première coupe au printemps avait certes donnée une bonne récolte, mais la deuxième et la troisième coupe ont donné de maigres résultats en maints endroits.

Le degré d'affectation en Suisse romande était plus élevé qu'en Suisse alémanique pour les cultures de céréales, de maïs et de colza. Cela n'est pas étonnant compte tenu de la place plus importante qu'occupe l'agriculture en Suisse romande.

3.3. Elevage

La pénurie était moindre dans l'élevage parmi les exploitations de plaine. La différence d'affectation s'avère ici importante entre exploitations de plaine et exploitations d'altitude.



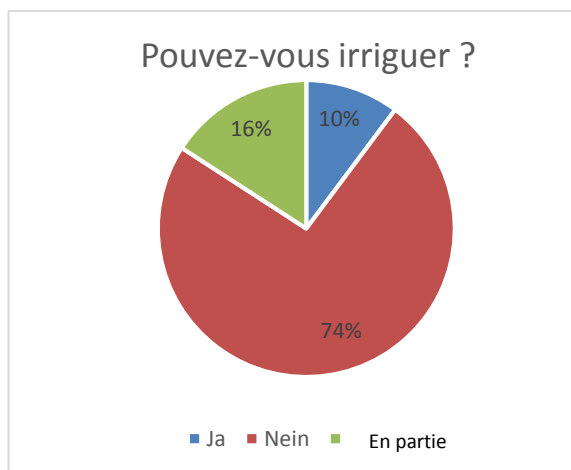
1 = pas concerné; 8 = très concerné.

4. Irrigation

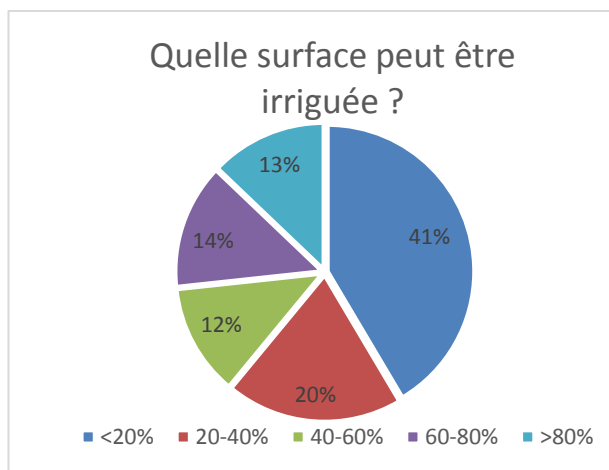
Dans la perspective de futures périodes de sécheresse, il est important de savoir dans quelle mesure les agriculteurs sont déjà dotés d'infrastructures d'irrigation ou s'ils ont prévu d'en installer.

4.1. L'irrigation est-elle possible et, dans l'affirmative, sur quelle surface ?

Participants: 2 485



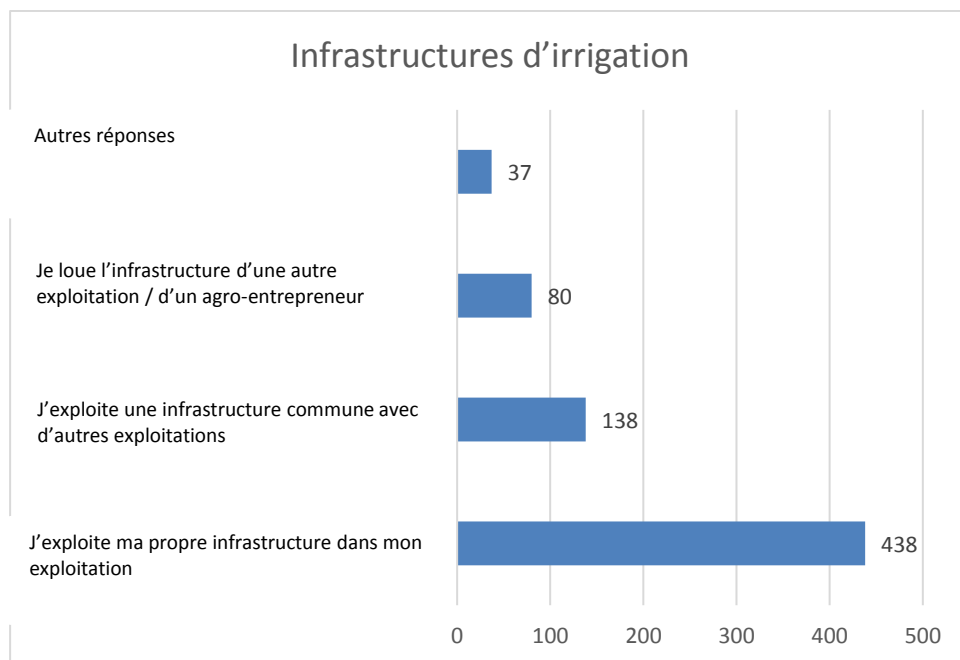
Participants: 528



26 % des chefs d'exploitation indiquent qu'ils sont en mesure d'irriguer. Cela reflète assurément la moyenne suisse. Il convient de remarquer ici qu'une grande partie des 74 % d'agriculteurs qui ne peuvent irriguer en ce moment ne pourront ou ne voudront probablement pas le faire dans le futur non plus. Il s'agit entre autres d'exploitations qui comptent une part importante de prairies dont l'irrigation ne vaudra pas la peine à l'avenir non plus.

4.1.1. Infrastructure d'irrigation

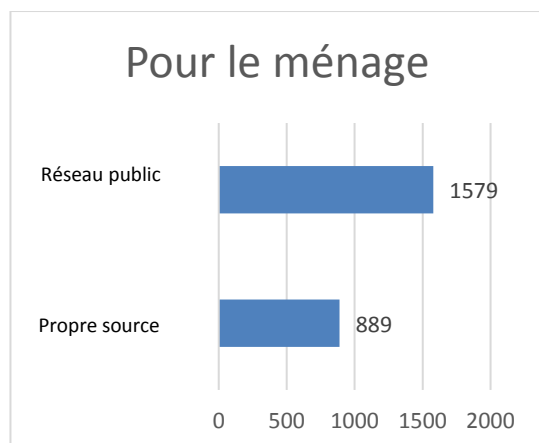
Participants: 656



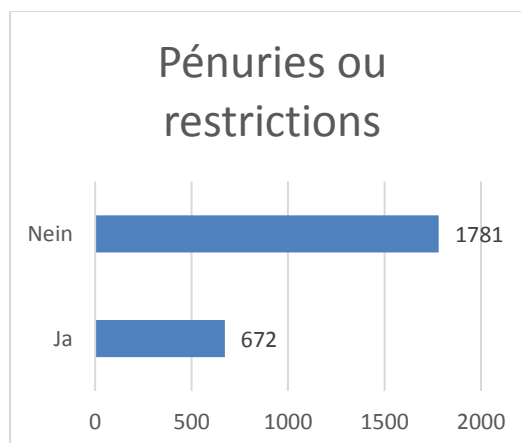
4.2. Approvisionnement en eau

Pour l'approvisionnement en eau, il était question de connaître la provenance de l'eau utilisée.

4.2.1. Pour le ménage



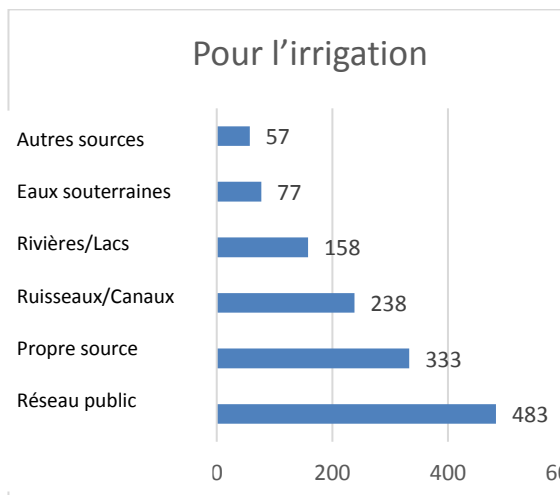
Participants: 2 468



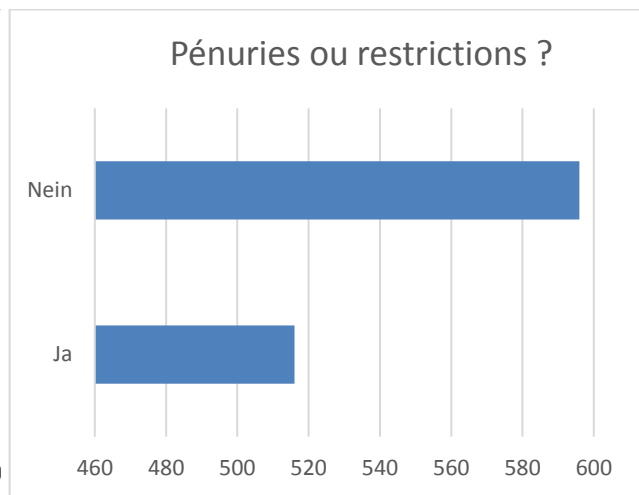
Participants: 2 453

4.2.2. Pour l'irrigation

Participants : 1 346

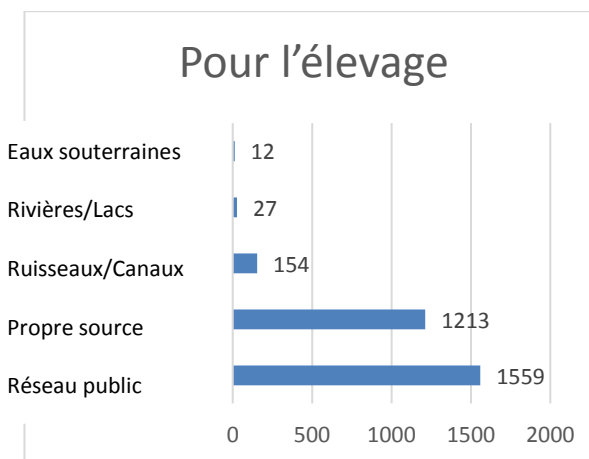


Participants : 1 112

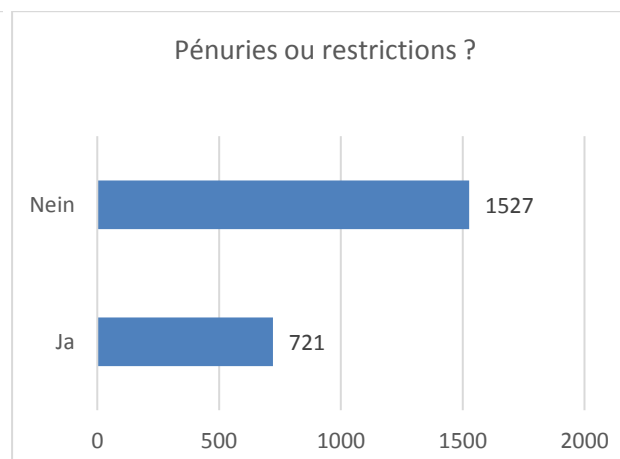


4.2.3. Pour l'élevage

Participants : 2 965



Participants : 2 248



4.3. Coût de l'irrigation

L'enquête portait également sur la hauteur des dépenses pour l'irrigation l'année passée. Selon le degré d'affectation, les dépenses oscillaient entre 0 et 30 000 francs environ au maximum. Les coûts indirects comme p. ex. l'achat complémentaire de fourrage par suite de la sécheresse ne faisaient pas l'objet de cette enquête.

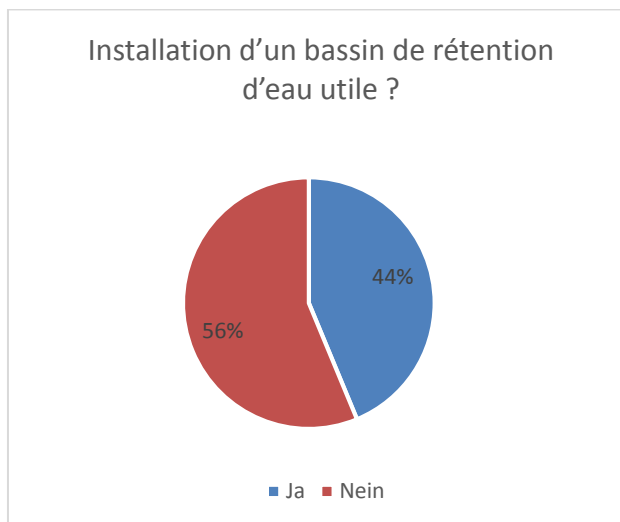
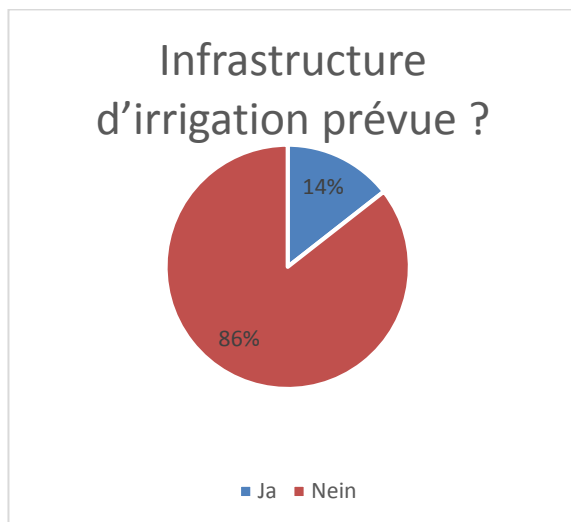
5. Infrastructure/Assurance

Dans le domaine Infrastructure/Assurance, il s'agissait de savoir si l'installation d'une infrastructure d'irrigation est prévue à l'avenir et comment les exploitations sont assurées contre les pertes de récoltes.

5.1. Infrastructure d'irrigation

Participants : 2 459

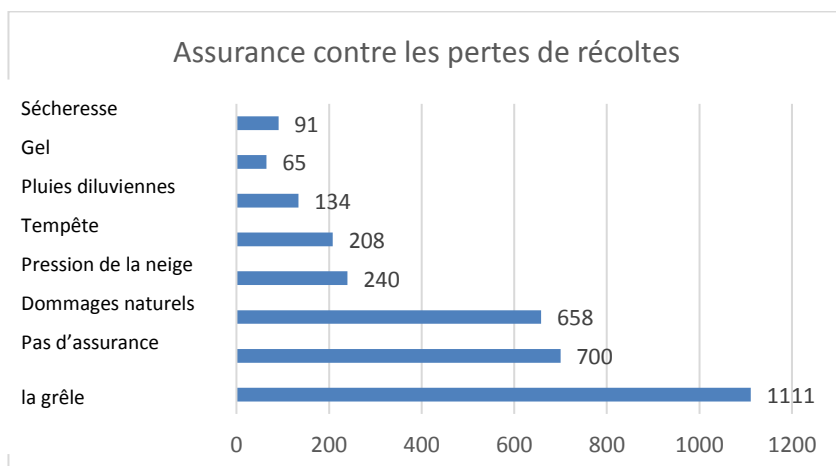
Participants : 2 248



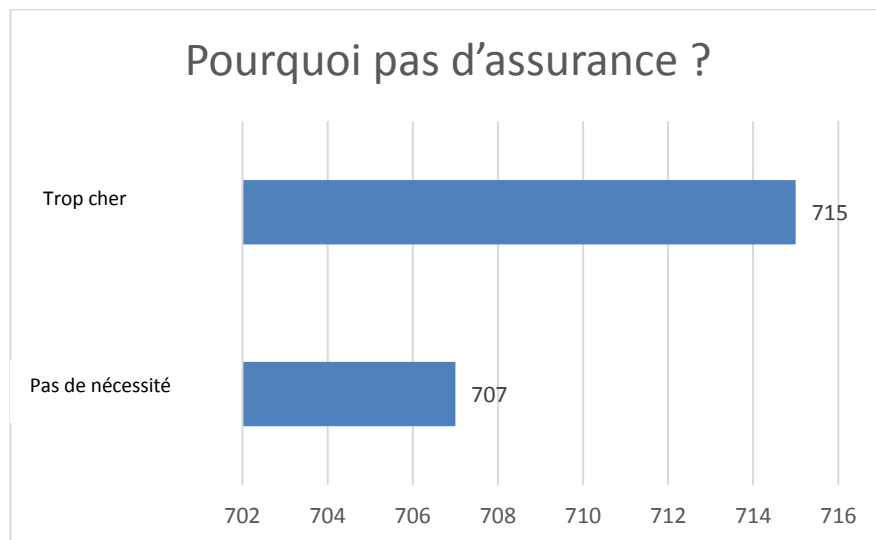
5.2. Assurance

Peu d'exploitations seulement ont souscrit une assurance contre la sécheresse et le gel. Raison: les produits d'assurance correspondants demeurent trop chers pour les producteurs. C'est l'assurance contre la grêle qui est de loin la plus souscrite. Il y avait lieu de s'y attendre, car la grêle cause des dommages depuis de nombreuses décennies. Cela reflète à peu près le tableau général des assurances dans l'agriculture suisse. Environ 22 % des exploitations participantes ont déclaré qu'elles ne souscrivaient aucune assurance, alors qu'il s'agissait plutôt d'exploitations comportant une importante part d'herbages.

Participants : 3 207



Participants : 1 422



6. Régions d'estivage

Au total, 158 participants de toute la Suisse ont répondu aux questions sur les régions d'estivage. La participation était en l'occurrence nettement plus faible par rapport aux questions concernant les exploitations de plaine. Il faut en prendre compte pour la pertinence des résultats.

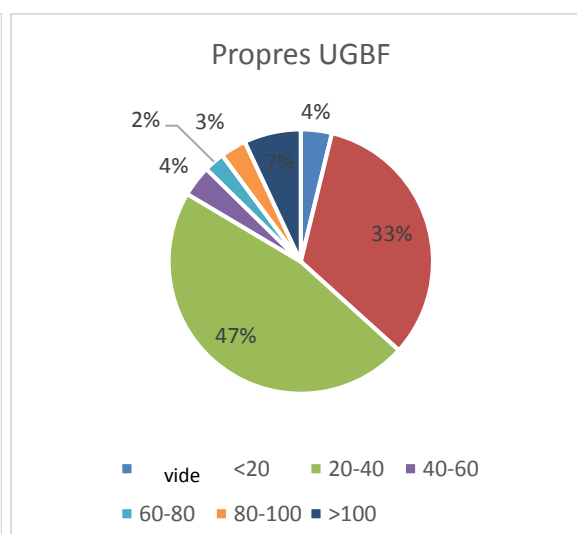
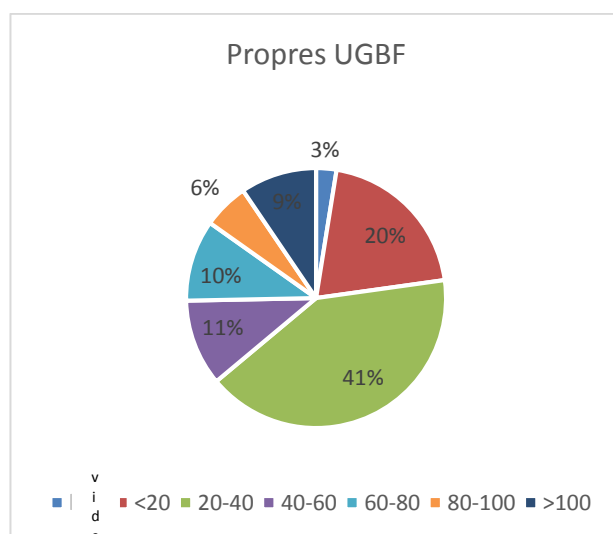
6.1. UGBF

Combien d'UGBF estivez-vous ?

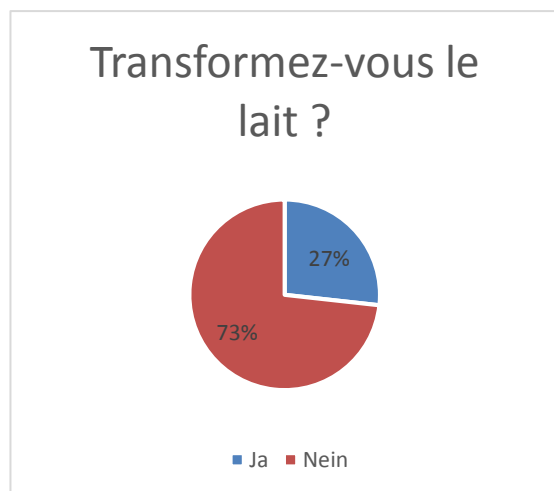
Participants: 158

Combien d'unités UGBF estivées vous appartiennent ?

Participants: 158



Transformez-vous du lait en fromage sur l'exploitation d'estivage?



Du fromage est produit sur 27 % des alpages.

6.2. Ravitaillement en eau des exploitations d'estivage

Environ 28 % des alpages ont dû se ravitailler en eau. Les quantités variaient fortement: un groupe de paysans ont déclaré avoir transporté eux-mêmes entre 10 et 1 000 l par jour en voiture au moyen des bidons de lait. Un autre groupe fait état de quantités nettement supérieures qu'il a fallu transporter jusqu'à l'alpage durant la saison, à savoir entre 10 000 litres et 30 millions de litres.

Le fort volume d'eau a été transporté jusqu'aux exploitations d'estivage au moyen de voitures de tourisme. Dans quatre cas, le chef d'exploitation déclare avoir bénéficié de l'assistance d'hélicoptères pour le transport. C'est particulièrement nécessaire lorsque les voies d'accès ne se prêtent pas au transport. Dans ces cas extrêmes, l'armée s'est chargée du transport.

7. Messages principaux et conclusions

L'enquête révèle que la longue période de sécheresse subie l'été dernier a eu un impact sur de nombreuses exploitations. La participation était particulièrement importante dans les cantons spécialement affectés de Saint-Gall et de Thurgovie. Les résultats ne sont donc pas représentatifs pour l'ensemble de la Suisse.

Le fait qu'environ 34 % des ménages paysans sont affectés par la sécheresse, d'une manière ou d'une autre, mérite d'être souligné. Il est permis d'en conclure que de nombreuses exploitations ne sont toujours pas raccordées au réseau public, mais utilisent leurs propres sources. Il semble que celles-ci ne fournissent pas suffisamment d'eau les années de sécheresse.

Pour les cultures, il est apparu que les herbages ont le plus souffert de la longue sécheresse. Cela provient du fait qu'une irrigation ne vaut pas la peine en l'occurrence. Pour des raisons de rentabilité, les exploitations concernées n'ont pas d'infrastructures d'irrigation et ne prévoient pas d'en installer.

En outre, les cultures de pommes de terre, de maïs, de betteraves sucrières et de céréales ont fortement souffert. Pour ces cultures, des infrastructures d'irrigation sont uniquement sensées lorsqu'elles sont efficaces et leur emploi peu onéreux, p. ex. une infrastructure d'irrigation commune en coopération.

Le réseau public de distribution d'eau couvre la plus grande partie des exploitations de plaine en particulier. Environ 36 % des exploitations tirent leur eau de leur propre source. Certains agriculteurs sont prévoyants et utilisent diversement de l'eau de pluie préalablement collectée.

Les assurances contre les dégâts provoqués par la grêle qui se produisent depuis longtemps sont relativement courantes. Des assurances contre la sécheresse sont encore peu souscrites à ce jour. Les coûts élevés et assurément le fait que la sécheresse n'ait pas provoqué de trop grandes pertes de récoltes en sont la cause.

L'approvisionnement en eau pour l'abreuvement des animaux en particulier constituait un problème l'été dernier. Les exploitations qui produisent du fromage en ont spécialement souffert. En plus de l'eau pour les animaux, il faut de l'eau pour la transformation du fromage et pour garantir les normes d'hygiène. Les différences du volume d'eau apporté variaient fortement. L'existence de certaines exploitations qui ont dû transporter des quantités considérables pourrait être en péril si de telles années venaient à se répéter.

La dépendance d'une propre source pour un grand nombre d'exploitations est problématique. Un peu plus d'un tiers des chefs d'exploitation qui ont participé à l'enquête ont indiqué ne pas être raccordés au réseau public de distribution d'eau. Presque autant ont déclaré avoir même des problèmes dans le domaine du ménage. Il est permis de présumer que la proportion est inférieure pour l'ensemble de la Suisse, car les exploitations plutôt affectées ont eu plus tendance à participer. Toutefois, lorsque l'exploitation comme le ménage dépend d'une propre source et que celle-ci n'a pas fourni suffisamment d'eau en 2018, il convient de chercher une alternative pour l'approvisionnement en eau.

Pour ce qui est de l'approvisionnement suffisant en eau pour les cultures et les animaux, les exploitations doivent réfléchir à la faisabilité et à la rentabilité d'une installation d'irrigation. Si une installation s'avère possible, des coopérations avec des voisins sont certainement plus économiques que les solutions individuelles. Lorsque de l'eau est disponible, les agriculteurs doivent irriguer durant les heures fraîches du matin et du soir pour limiter la consommation autant que possible.

En plus des questions sur l'irrigation et d'éventuelles adaptations de sortes et de cultures, il convient également d'examiner plus profondément l'assurance contre les pertes de récoltes par suite de sécheresse. Une réduction éventuelle du coût des primes correspondantes est un élément discuté dans le cadre de la Politique agricole 22+.

La collecte d'eau de pluie surtout vaudra encore plus la peine pour l'abreuvement des animaux également. Cela vaut tant pour les exploitations de plaine que pour les exploitations d'estivage. En plaine, cela permet de réduire les dépenses liées à la consommation d'eau, tout comme les onéreux transports dans les régions d'estivage.